



## Séance du jeudi 14 septembre 2023 à 18h45

**Date de convocation : vendredi 8 septembre 2023**

### **Ordre du jour :**

- **Approbation procès-verbal réunion 20 juillet 2023**
- **Décision municipale**
- **RPQS eau**
- **RPQS assainissement**
- **Personnel communal**
- **Modification du règlement intérieur du foyer rural**
- **Projet HLM : validation du projet et choix du maître d'oeuvre**
- **Création budget annexe lotissement pour 2024**
- **Informations et questions diverses**

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze septembre à dix-huit heures quarante-cinq, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain POMA, Maire.

**Présents :** M. POMA - Mme LHUILIER - Mme SAINSON - M. CHESNEAU- Mme BLANCHETIERE - M. DANGER - M. BRIANDET - Mme LOUPIAS - M. COURTEAUX - Mme COURTEAUX - Mme ASTIER BOURBON - M. DUBOIS - M. DUPRE - M. VINCENT - M. OZANNE - Mme BRISSET

**Absents excusés ayant donné procuration :** Mme OUVRAT (L. LHUILIER) - M. CRIBELIER (A. POMA)

**Absent(e)s excusé(e)s :** Mme LATREILLE

**Absent non excusé :** /

M. DUPRE est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal si des observations sont à apporter au procès-verbal du dernier Conseil Municipal en date du 20 juillet 2023. Il est approuvé.

---

## DECISION MUNICIPALE

### *Location Boulangerie 4 Bis Rue du foyer rural Location Logement boulangerie 4 Rue du Foyer rural*

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le loyer demandé pour le logement de la boulangerie et celui du local commercial de la boulangerie ont été fixés à 500 Euros chacun. Ce sont donc les mêmes montants que ceux demandés aux précédents locataires.

### *Location local traiteur 2 Rue Claude Brault*

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le local situé 2 Rue Claude Brault a été remis en location à Romain DARME TRAITEUR depuis le 3 juillet 2023. Le montant du loyer est fixé à 276 € TTC. Cette information avait déjà été annoncée lors du dernier Conseil Municipal du 20 juillet 2023.

---

## RPQS Eau

### Rapport sur le Prix et la Qualité du Service

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal présents, que la commune doit rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service d'eau potable pour l'année écoulée. Le RPQS est un document produit tous les ans pour chaque service d'eau et d'assainissement. Monsieur le Maire présente les rapports de la société Dupuet Franck et associés concernant l'eau potable. Ce rapport annuel constitue une obligation légale.

Tous les prélèvements effectués se sont avérés corrects. Les prix ont augmenté de 5%.

Le Conseil Municipal, après exposé du dossier et après en avoir délibéré, émet à l'unanimité un avis favorable quant à la diffusion du prix et de la qualité du service d'eau potable pour l'année écoulée.

---

## RPQS Assainissement

### Rapport sur le Prix et la Qualité du Service

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal présents que la commune doit aussi rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service d'assainissement collectif pour l'année écoulée.

Le RPQS est un document produit tous les ans par chaque service d'eau et d'assainissement.

Les conclusions de ce rapport montrent que :

- L'exploitation et l'entretien des stations de traitements sont satisfaisants
- Le schéma directeur d'assainissement permettra de prioriser les travaux à réaliser sur le système de traitement notamment
- Il est précisé que nous disposons de 5 lagunes. La lagune des Girardières est à refaire à l'horizon 2024/2025
- L'augmentation du prix s'élève à + 2 %.
- En 2024, de nouvelles normes européennes seront applicables concernant le traitement des boues.

Monsieur DUPRE demande à pouvoir consulter la fiche de synthèse du RPQS.

Le Conseil Municipal, après exposé du dossier et après en avoir délibéré, émet à l'unanimité un avis favorable quant à la diffusion du prix et de la qualité du service d'assainissement pour l'année écoulée.

---

## PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur Le Maire informe les membres présents que la loi nous impose de mettre en place un dispositif de surveillance des problèmes que pourraient rencontrer les agents dans le cadre de leur activité. Il s'agirait de signaler des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et de comportements sexistes. Ils pourront le faire au travers d'une adresse mail dédiée.

Deux solutions sont possibles pour désigner un référent :

- Un élu du Conseil Municipal peut se porter volontaire mais cela peut poser problème en cas de désaccord avec ce même élu.
- Adhérer au CDG41 via une contribution de la commune de 180 euros par an pour bénéficier d'un référent extérieur.

Le Conseil Municipal, après exposé du dossier et après en avoir délibéré, émet à l'unanimité un avis favorable quant à l'adhésion au CDG41 pour la somme de 180€ par an.

---

## REGLEMENT INTERIEUR DU FOYER RURAL

### *Associations et Particuliers*

Madame Laure LHUILIER informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de modifier les règlements intérieurs du foyer rural. Madame Laure LHUILIER présente les précédents documents à destination des associations et des particuliers.

Les modifications envisagées sont essentiellement des précisions et des compléments tels que :

- L'attestation d'assurances pour les utilisateurs
- L'état des lieux d'entrée et de sortie
- L'interdiction d'apposer des affiches et insignes
- L'interdiction de fumer dans les locaux
- La remise en état des locaux après utilisation
- ....

Il est prévu d'effectuer une mise à jour de documents similaires pour les autres locaux municipaux.

Le conseil municipal, après examen du dossier et en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la modification du règlement intérieur du foyer rural pour les associations et les particuliers avec pour date d'effet le 15 septembre 2023.

---

## PROJET HLM

### *Cession du terrain et Validation du projet*

Dans le cadre du projet Lotissement, Monsieur Le Maire propose de céder pour 1 Euro symbolique à la société Foncière Chênelet des terrains situés proches de l'école maternelle, avenue des Rossignols, parcelle B3748.

Cette société prendrait en charge la construction de 8 HLM individuels pour personnes âgées et de 4 HLM familiaux. Chaque logement bénéficierait d'une petite terrasse privative et de 2 places de parking. Il est prévu également la construction d'un bâtiment commun. L'objectif étant de faire travailler au maximum les entreprises locales. La voirie serait, quant à elle, à la charge de la commune.

Le conseil municipal, après examen du dossier et en avoir délibéré, approuve à la majorité la proposition.  
(3 abstentions sur la proposition de cession à l'euro symbolique)

---

## CREATION BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT POUR 2024

Dans le cadre de ce projet HLM, il est nécessaire de créer un budget annexe pour le nouveau lotissement pour la comptabilité spécifique à ce projet. Il pourrait être nommé « Lotissement des Rossignols » avec pour nomenclature comptable M57 en développée et serait soumis à TVA.

Madame SAINSON demande si la commission évoquée sur le projet a été créée.

Le conseil municipal, après examen du dossier et en avoir délibéré, approuve à la majorité la proposition.  
(2 abstentions sur la création du budget annexe)

---

## INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le maire nous informe qu'il a reçu 2 propositions pour de nouvelles activités sportives sur la commune.

- La première, pour des cours de self-défense qui pourraient avoir lieu au stade des Pins dans la salle « Mes Jeunes Années ».
- La seconde, d'une personne de Meusnes pour la pratique de « La thèque » (un mélange de baseball et de rugby). Le lieu d'entraînement et les créneaux horaires seraient à déterminer.

### ***Travaux en cours.***

Les travaux de la création d'une station de déferrisation ont commencé avec le coulage d'une première dalle. Ils ont pris du retard et la société aura des pénalités de retard. Le planning prévoit sa mise en fonctionnement pour juin 2024.

### ***Travaux à venir.***

Une réunion est prévue le 14 septembre concernant la future lagune des Girardières. Un avant-projet devra être présenté dans le courant du mois de novembre. Notre agent William CLEMENT suit le projet.

Les travaux de voiries prévus Route des Chemineaux se dérouleront courant septembre 2023. Un ralentisseur et une circulation à 50km/h seront appliqués.

Un point est réalisé sur les travaux du pont-levis du canal. Un expert doit venir d'ici trois semaines. Il s'avère que le propriétaire du véhicule mis en cause pour le sinistre est un garage. Malheureusement, l'adresse semble fictive. Il est donc vraisemblable que la réparation soit à la charge de la commune pour un montant estimé entre 10 000 et 15 000 €.

Les indices IRL utilisés pour l'actualisation de certains loyers ne sont pas conformes. En effet, pour les locaux commerciaux, l'indice qui aurait dû être utilisé depuis la création des baux, est un indice ILC et pour les locaux exerçant une autre activité, l'indice qui aurait dû être utilisé est l'ILAT.

De ce fait, il convient de faire une régularisation via un avenant signé des deux parties. Cette rectification n'aura pas d'incidence sur les loyers du restaurant O'Comptoir, de la boulangerie Au Délice de François et Delphine, ni sur celui de Romain DARME Traiteur. En revanche, pour le Cabinet médical BOISSELIER, l'indice passe de 133.93 à 120.73 et pour l'infirmière Caroline LEMARIE, l'indice passe de 113.79 à 109.25. Ces deux indices affecteront les loyers à la baisse.

Monsieur le maire nous informe que la commune peut bénéficier de subventions pouvant atteindre 900 euros par an pour les achats de fruits et légumes, de bananes et de produits laitiers à destination de la cantine scolaire. Ce programme est proposé par l'organisme France Agrimer.

Madame BLANCHETIERE nous informe qu'il y a actuellement 40 inscrits au repas des anciens. Celui-ci est programmé le 28 octobre 2023 au restaurant « Ô Comptoir »

Les sénatoriales sont fixées au 24/09/2023.

Le prochain Conseil Municipal est fixé au **12 octobre 2023** à 18h45.

Monsieur Le Maire lève la séance à 20h30.